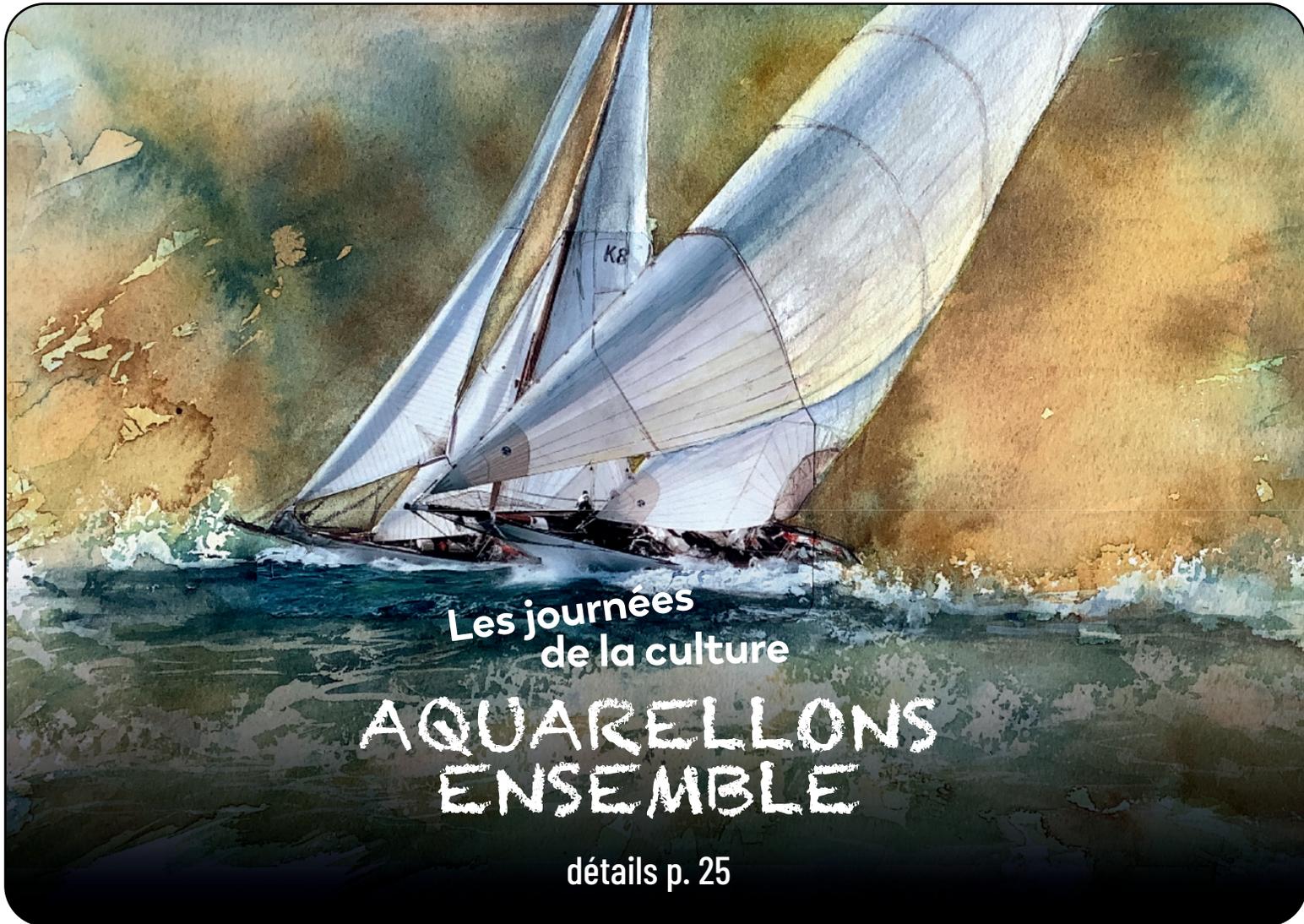




L'Entre-Guillemets

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

SEPTEMBRE 2025 | VOLUME 37 | NUMÉRO 07



10-11

NOUVELLE RÉGLEMENTATION
PISCINE RÉSIDENNELLE

14

PROGRAMMATION
DES LOISIRS

16-17

FLASH
D'ÉTÉ 2025

24

RÉGATE LONGUE
DISTANCE

25

LES JOURNÉES
DE LA CULTURE


Fossambault
SUR-LE-LAC la vie est BELLE!

fossambault-sur-le-lac.com

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



JACQUES POULIN

Maire de Fossambault-sur-le-Lac
maire@fossambault.com



ROXANE BOUTET

District #1
district1@fossambault.com



MANON HUARD

District #2
district2@fossambault.com



MICHAEL TUPPERT

District #3
district3@fossambault.com



MYRIAM DEROY

District #4
district4@fossambault.com



EMMANUELLE ROY

District #5
district5@fossambault.com



MARCEL GAUMOND

District #6
district6@fossambault.com
Maire suppléant

PROCHAINE PARUTION : 1^{er} octobre 2025

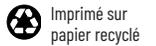
DATE DE TOMBÉE : 12 septembre 2025

**CONCEPTION GRAPHIQUE,
MONTAGE ET IMPRESSION** :

Larivière aux pommes design

DÉPÔT LÉGAL : Bibliothèque nationale du Québec

TIRAGE : 150 copies



COMITÉ DE TRAVAIL

Ann-Julie Lamarre :

coordonnatrice des loisirs

Alexandre Bélanger :

secrétaire-réceptionniste

Jacques Arseneault :

directeur général, trésorier et greffier

Manon Huard :

conseillère municipale

À noter que le genre masculin est utilisé dans ce document dans le but d'alléger le texte.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

9 SEPTEMBRE ET
1^{er} OCTOBRE • 19 H

Les séances sont diffusées en direct en visioconférence via le site Internet de la Ville. Il est également possible d'assister aux séances dans le respect des mesures de la Santé publique en vigueur.

PAIEMENT DE TAXES

3^e VERSEMENT :

2 SEPTEMBRE 2025

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, des intérêts au taux de 13 % ainsi que des pénalités au taux de 5 % s'ajoutent au montant dû.

LE MOT DU MAIRE



La première consultation sur le projet de réglementation fédérale sur la navigation de plaisance est complétée et nous sommes en mesure de déposer un projet collectif de modification réglementaire au gouvernement canadien. Plus de 200 personnes se sont déplacées pour la consultation citoyenne. Nous avons reçu plus de 480 commentaires par notre plateforme Web et courriels. Ce règlement sera-t-il parfait? Reflètera-t-il l'ensemble des commentaires obtenus? Il n'y a pas de réponse simple à ce niveau. Cependant, l'objectif énoncée demeure, la priorité absolue de préserver le lac, la qualité de son eau, de notre milieu de vie et d'en assurer tout autant pour les générations futures guident chacune de nos actions. L'objectif n'est pas de prohiber, mais bien de s'assurer que chaque pratique se fasse au bon endroit afin de minimiser son impact sur la qualité de l'eau. C'est un complément à toutes les actions entreprises depuis quelques années et qui ont été identifiées dans

la diagnose 2.0 du lac, réalisée par la CBJC. Que ce soit les eaux de ruissellement, les réseaux d'égout, les fosses septiques, les bandes riveraines, toutes ces problématiques sont adressées et en processus de correction. D'ailleurs, la seule responsabilité de ces actions ne repose pas seulement sur la volonté de chacune des villes, mais également sur l'initiative de chaque citoyen, que ce soit pour l'aménagement respectueux des bandes riveraines, les installations septiques et même les eaux de ruissellement qu'accueillent les bassins des résidences desservies.

Bien sûr, certains éléments soulevés, notamment sur l'utilisation de plage horaire pour segmenter certaines activités n'ont pas été retenus. Cependant, les éléments qui reposent sur une base scientifique, sur des études *in situ* et qui tiennent compte de la nature de notre lac doivent impérativement être conservés pour réussir à renverser le processus de vieillissement prématuré constaté dans le bassin sud. La protection des rives, le brassage organique généré par les sports motorisés et dont l'effet démontré peut être majeur jusqu'à 7 mètres de profondeur selon la pratique, nous oblige à adopter certaines mesures propres à notre lac.

Aux commentaires demandant d'agir et de ne pas réglementer, on se doit de rappeler que malgré la bonne volonté, si un règlement n'existe pas, on ne peut le faire appliquer! Ne pas intervenir reviendrait à condamner nos enfants à assister à la dégradation accélérée de notre patrimoine naturel. Ce n'est pas l'usage d'une embarcation qui donne la plus grande valeur à notre résidence, mais la qualité de ce plan d'eau qui permet autant

d'abreuver nos voisins, de se baigner en toute sécurité et de pratiquer le nautisme tout en minimisant notre empreinte. On n'a qu'à penser à l'impact des cyanobactéries, des espèces exotiques envahissantes, du réchauffement de l'eau et des conséquences sur la flore et la faune aquatiques dont les problématiques d'odeur ou pire encore l'interdiction de baignade ou de consommation!

Les questions que chaque citoyen, chaque utilisateur, chaque plaisancier du lac doivent se poser pour préserver cet actif collectif est : Que suis-je prêt individuellement à faire pour permettre aux générations futures de profiter de ce site exceptionnel? Quelle habitude ou quel comportement puis-je modifier afin de contribuer positivement au renversement de la tendance? Nous ne pouvons nous permettre d'attendre l'unanimité ou même que seuls les pouvoirs publics interviennent. On trouve toujours de mauvais exemples pour nous dispenser d'agir. C'est maintenant le temps de poser des gestes individuels afin que la somme de toutes les interventions devienne une force collective au service de notre plus grande richesse naturelle, le lac et d'assurer que notre ville demeure encore longtemps ce milieu où chacun puisse s'y épanouir, pratiquer ses activités et profiter d'un cadre naturel exceptionnel, soit là où *La vie est belle!*

Le maire,

Jacques Poulin

BONNE RENTRÉE SCOLAIRE À TOUS !



AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Municipalité de Fossambault-sur-le-Lac

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, je, Jacques Arsenault, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- Poste de mairesse ou maire
- Poste de conseillère ou conseiller district 1
- Poste de conseillère ou conseiller district 2
- Poste de conseillère ou conseiller district 3
- Poste de conseillère ou conseiller district 4
- Poste de conseillère ou conseiller district 5
- Poste de conseillère ou conseiller district 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 19 septembre au 3 octobre 2025

Horaire

Lundi	De 8 h 30 à 12 h	De 13 h à 16 h 30
Mardi	De 8 h 30 à 12 h	De 13 h à 16 h 30
Mercredi	De 8 h 30 à 11 h	De 13 h à 16 h 30
Judi	De 8 h 30 à 12 h	De 13 h à 16 h 30
Vendredi	De 8 h 30 à 12 h	

Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné et aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 26 octobre 2025**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 15 octobre 2025 à votre président d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile. Il en va de même pour votre proche aidant.**

4. Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.

Pour voter par correspondance, vous devez transmettre une demande écrite au président d'élection au plus tard le 15 octobre 2025. **Les courriels ne sont pas acceptés.**

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 16 octobre 2025.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote le 27 octobre 2025, vous pouvez communiquer avec le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard le vendredi 31 octobre 2025 à 16 h 30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Anabelle Grosjean.

6. En cas d'absence du président d'élection, l'adjointe suivante a été désignée pour recevoir des déclarations de candidature : Linda Déchène.

7. Vous pouvez joindre le président d'élection ou son adjointe à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Président d'élection

Adresse : 145, rue Gingras, Fossambault-sur-le-Lac
(Québec) G3N 0K2
Téléphone : 418 875-3133 poste 234

Adjointe

Adresse : 145, rue Gingras, Fossambault-sur-le-Lac
(Québec) G3N 0K2
Téléphone : 418 875-3133 poste 237

Signature

Lieu Fossambault-sur-le-Lac
Date 20 août 2025

Président d'élection,



Jacques Arsenault, CRHA

Municipalité de Fossambault-sur-le-Lac

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Jacques Arsenault président d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité **depuis au moins 45 jours le 2 novembre 2025.**
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus et avoir la citoyenneté canadienne le jour du scrutin. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes la ou le propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupante ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Les formulaires vous seront envoyés par la poste si vous n'êtes pas déjà inscrits sur la liste électorale.

Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le **28 septembre 2025.**

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec le président d'élection.

5. **Vous pouvez exercer votre vote par correspondance.**

Pour ce faire, vous devez transmettre une demande écrite au président d'élection au plus tard le 15 octobre 2025. Vous pouvez remplir la section appropriée du formulaire vous permettant d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale décrit au point 3, ci-dessus. Votre demande sera valide pour toutes les élections et tous les référendums suivants, jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée.

Président d'élection

Adresse : 145, rue Gingras, Fossambault-sur-le-Lac
(Québec) G3N 0K2
Téléphone : 418 875-3133 poste 234

Adjointe

Adresse : 145, rue Gingras, Fossambault-sur-le-Lac
(Québec) G3N 0K2
Téléphone : 418 875-3133 poste 237

Signature

Lieu Fossambault-sur-le-Lac
Date 20 août 2025

Président d'élection,



Jacques Arsenault, CRHA



LE MOT DU CONSEIL MUNICIPAL



Le processus de vieillissement de notre plus grande richesse naturelle s'accroît depuis 2022. Les observations d'études sur le lac Saint-Joseph montrent une baisse de transparence, une augmentation de la biomasse d'algues et une coloration de l'eau. Le bassin sud étant moins profond évolue vers une eutrophisation plus prononcée que le du bassin nord.

Notre lac montre aujourd'hui des signes d'eutrophisation avancée. Concrètement, le bassin sud est désormais classé au stade **mésotrophe**, ce qui signifie une détérioration avec transparence très faible. Pour donner un exemple : la transparence de l'eau en 2022 était considérée acceptable, mais aujourd'hui elle est classée comme eau trouble à très trouble, dépendamment de la profondeur des échantillons. Ce déclin ne peut être ignoré : il est le signe tangible d'un écosystème qui souffre.

La présentation de la **consultation publique sur la navigation**, tenue le 15 juillet dernier, est disponible sur le site de la Ville. Elle contient de nombreuses données scientifiques que nous vous encourageons à consulter pour mieux comprendre les enjeux écologiques auxquels nous faisons face.

La navigation tient un rôle significatif dans les mesures à corriger pour protéger notre lac. Est-ce qu'il y a une corrélation entre les bateaux de wake surf de plus en plus nombreux et puissants et la dégradation de la santé du lac depuis 2022?

Une navigation responsable contribue à limiter le brassage des sédiments au fond du lac et à prévenir l'érosion des berges lorsque les activités comme le wake surf sont pratiquées dans les endroits appropriés.

Bien que la consultation publique ne portait que sur la portion navigation nous tenons à rappeler les autres actions concrètes pour freiner le processus de vieillissement prématuré :

1) Réduire les apports de nutriments (phosphore, azote, etc.), principalement issus des fertilisants et du ruissellement provenant des terrains riverains;

2) Restaurer la végétation naturelle en bordure de rive pour créer un effet tampon qui limite l'érosion et les apports de polluants;

3) Appuyer le travail des organismes locaux qui poursuivent leurs analyses bactériologiques et le suivi des données écologiques;

4) Sensibiliser davantage la population aux bonnes pratiques de protection environnementale;

5) Impliquer les citoyens, particulièrement les riverains, qui jouent un rôle clé dans la protection des rives et de la qualité de l'eau.

La science ne se contredit pas. Peu importe les opinions ou les préférences individuelles, les données sont claires : notre lac se dégrade. Face à cette réalité, il est essentiel de mettre nos divergences de côté et de nous rassembler autour de notre objectif commun — préserver la santé du lac. Pouvons-nous nous rappeler que tous les utilisateurs du lac ont les mêmes droits? Que nous soyons des nageurs, baigneurs, amateurs de sports nautiques motorisés ou non motorisés, la protection de notre lac n'est ni une option, ni un débat entre les types d'usagers; c'est un devoir partagé, fondamental et non négociable.

Pour donner suite aux récents échanges depuis la consultation publique, nous tenons à rappeler l'importance de rester respectueux et cordiaux, y compris sur les réseaux sociaux.

Il est normal que les avis diffèrent, surtout concernant un lieu qui nous tient tant à cœur. Mais pour avancer ensemble et trouver des solutions équilibrées, le dialogue doit rester constructif.

N'oublions pas que derrière chaque écran, il y a un voisin, un ami, un membre de notre communauté. Ensemble, faisons de nos échanges un reflet des valeurs de respect et de vivre-ensemble qui définissent notre ville.

Manon Huard

conseillère municipale, District 2

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



TRAVAUX EN COURS OU À VENIR

Rues Boilard et des Tilleuls

Le réaménagement de la rue Boilard et des Tilleuls, incluant les réseaux d'aqueduc, pluvial et sanitaire est débuté. Le contrat a été donné à l'entreprise Excavations Tourigny inc. au montant de 2 612 614 \$ (taxes nettes). L'estimation totale des coûts, incluant les frais de contingence (ingénieurs, imprévus, etc.) est de l'ordre de 3 500 000 \$. La Ville bénéficiera d'un montant de 1 072 228 \$ dans le cadre du Programme TECQ. La firme ARPO Groupe-conseil assurera la surveillance des travaux dont la durée prévue est de 15 semaines.

Chapelle Saint-Joseph-du-Lac

La dernière phase des travaux de réfection de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac est présentement en cours. C'est la compagnie Construction Côté et Fils inc. qui a obtenu le contrat au montant de 259 350 \$ (taxes nettes). L'estimation totale des coûts, incluant les frais de contingence (architectes, imprévus, etc.) est de 456 000 \$. Un octroi de l'ordre de 231 622 \$ du Programme Fonds régional de la Capitale-Nationale sera appliqué sur le coût des ouvrages. La firme d'architecte Atelier 4^e Niveau assure l'encadrement du dossier.

Rue du Quai

Les travaux de réfection de la chaussée de la rue du Quai débuteront sous peu. Il s'agit de solidifier l'infrastructure sous le pavage et de remettre une nouvelle couche d'asphalte sur la rue. Afin d'améliorer la sécurité à l'intersection avec la rue Gingras, une surélévation du pavage sera faite comme celle qui existe présentement à la croisée des rues Gingras et des Dériveurs. Les travaux au coût de 313 805 \$ (taxes nettes) ont été confiés à la compagnie ADV Excavation inc. La Ville assurera la surveillance des travaux. Une rencontre avec les citoyens concernés aura lieu au préalable.

Divers travaux de pavage

Grâce à une subvention de 35 000 \$, du député monsieur Éric Caire, à laquelle s'est ajouté les montants alloués au budget de fonctionnement pour ce genre de travail, nous avons été en mesure de réparer, au cours des derniers jours, quelques sections de chemin qui étaient en mauvais état. Certains secteurs de la route de Fossambault ont, entre autres, fait partie de ces réparations.

Rue Morin

À la date de parution du journal, nous devrions avoir reçu les détails de notre ingénieur concernant les potentielles modifications à la gestion des eaux de la rue Morin. Nous en ferons l'analyse et consulterons les citoyens visés avant de prendre toute décision.

Démolition du dépanneur

Les travaux de démolition du dépanneur auront lieu au cours des prochains jours. Nous en profiterons également pour démolir la maison située derrière l'ancien commerce et appartenant maintenant à la Ville, soit le 32, rue Martel. Le contrat a été donné à l'entreprise Excavation ETR inc. au montant de 33 285 \$ (taxes nettes). Tel que mentionné dans les éditions précédentes du journal, la Ville mettra bientôt en vente le terrain de l'actuel dépanneur et celui du camion-restaurant (food truck). Nous travaillons présentement avec

des consultants afin de préparer un devis qui respectera les volontés de la Municipalité, à savoir que l'acquéreur devra y exploiter ou faire exploiter par un tiers, un service d'alimentation. C'est un dossier à suivre.

Élections 2025

Comme vous le savez, les élections municipales auront lieu le dimanche 2 novembre prochain dans toute la province. J'agirai encore une fois comme président d'élection. Je serai secondé par madame Linda Déchène, adjointe d'élection et madame Anabelle Grosjean, secrétaire d'élection. Nous avons déjà informé par lettre les non-résidents, c'est-à-dire ceux qui possèdent une propriété ou un terrain à Fossambault mais qui demeurent à l'extérieur de la ville, des procédures à suivre pour être inscrits sur la liste électorale. Les non-résidents qui n'ont pas reçu de lettre sont inscrits puisqu'ils ont déjà rempli les formulaires concernés lors de précédentes élections. Pour vérifier si votre nom est sur la liste électorale, vous devrez vous présenter lors des jours de révision qui auront lieu les 14 et 15 octobre. Pour ceux et celles intéressés à poser leur candidature, la période de dépôt de celles-ci aura lieu du 19 septembre au 3 octobre. Vous pouvez déjà venir chercher un formulaire à mon bureau. Je suis la seule personne autorisée à remettre ce formulaire et il est préférable de prendre rendez-vous. Nous n'en sommes qu'à l'étape préliminaire et nous vous tiendrons au courant des prochaines phases par le biais d'avis publics dans nos outils de communication habituels.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute information supplémentaire.

Le directeur général,

Jacques Arsenault, CRHA

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE

fossambault-sur-le-lac.com



L'INFO•CITOYEN

RÉSUMÉ DES SÉANCES DU CONSEIL

Linda Déchène, greffière adjointe

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2025

Résolution 86-07-2025

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025

Résolution 87-07-2025

Adoption des comptes à payer au 30 juin 2025

Résolution 88-07-2025

Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

Résolution 89-07-2025

Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 162, avenue de la Rivière et désigné sous le numéro de lot 4 744 674

Résolution 90-07-2025

Intention d'achat de la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse

Résolution 91-07-2025

Autorisation de signature / Programme d'ententes en patrimoine, volet 4 / Réfection de la toiture et du revêtement de la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse

Résolution 92-07-2025

Solde comptable à défrayer / Règlements d'emprunt numéro 11930-2019 et 11993-2019 concernant les travaux au centre communautaire

Résolution 93-07-2025

Rémunération du personnel électoral

Résolution 94-07-2025

Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ) de réduire la limite de vitesse maximale sur une partie de la rue Gingras, entre la limite avec la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et la rue de l'Anse Bellevue

Résolution 95-07-2025

Octroi de contrat / Contrôle qualitatif / Réfection d'infrastructures de la rue Boilard incluant la rue des Tilleuls / Laboratoires d'expertises de Québec Itée

Résolution 96-07-2025

Participation au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Résolution 97-07-2025

Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ) concernant la correction du réseau pluvial de la rue Gingras

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2025

Résolution 100 -07-2025

Octroi de contrat / Réfection d'infrastructures de la rue Boilard incluant la rue des Tilleuls / Excavations Tourigny inc.

Résolution 101-07-2025

Octroi de contrat / Réfection de l'enveloppe, des planchers intérieurs, des voiles et divers / Chapelle Saint-Joseph-du-Lac, phase 4 / Construction Côté & Fils inc.

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2025

Résolution 104-08-2025

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 et de la séance extraordinaire du 15 juillet 2025

Résolution 105-08-2025

Adoption des comptes à payer au 31 juillet 2025

Résolution 106-08-2025

Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

Avis de motion / Règlement numéro 12770-2025 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la ville de Fossambault-sur-le-Lac et abrogeant le Règlement 11970-2019

Dépôt du projet de Règlement numéro 12770-2025 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la ville de Fossambault-sur-le-Lac et abrogeant le Règlement 11970-2019

Avis de motion Règlement numéro 12780-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021, dans le but de modifier les conditions d'émission des permis de construction et des certificats d'autorisation en bordure de la rue Laliberté

Résolution 107-08-2025

Adoption du premier projet de Règlement numéro 12780-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021, dans le but de modifier les conditions d'émission des permis de construction et des certificats d'autorisation en bordure de la rue Laliberté

Résolution 108-08-2025

Octroi de contrat / Installation de purges au Domaine de la Rivière-aux-Pins / Rochette Excavation inc.

Résolution 109-08-2025

Octroi de contrat / Démolition complète de deux bâtiments / L'Épicerie du Lac St-Joseph 139, rue Gingras (lot 4 743 584) / 32, rue Martel (lot 4 743 572)

Résolution 110-08-2025

Réalisation de l'inventaire du patrimoine immobilier à adopter en 2026

Résolution 111-08-2025

Approbation du Règlement d'emprunt numéro 47-2025 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 2 159 592,88 \$

Résolution 112-08-2025

Demande d'aide financière dans le cadre de l'Entente de développement culturel de la MRC de La Jacques-Cartier

Résolution 113-08-2025

Correction des articles 99 à 106 de l'annexe 6 et abrogation de l'annexe 2 du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB)

Résolution 114-08-2025

Mandat d'honoraires professionnels / Surveillance des travaux de la rue Boilard / ARPO Groupe-conseil

Résolution 115-08-2025

Mandat / Inspecteur de chantier / Travaux de réfection de la rue Boilard

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

Résolution 118-08-2025

Octroi de contrat / Réfection du pavage de la rue du Quai / ADV Excavation inc.

POSITIONNEMENT DES BACS ROULANTS

Ne jamais placer vos bacs roulants sur le trottoir ou dans la rue.
Cela peut nuire au déneigement et à la circulation.



Distance entre
le trottoir et les bacs
ou entre les bacs
et autres obstacles
(exemple : Balises de déneigement,
boîte aux lettres ou clôtures)
50 CM (20 PO)



Visitez
laregieverte.ca

Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf

Disposer les bacs de chaque côté de l'entrée.
Les roues et poignées doivent être orientées vers votre domicile.

Fermez l'eau. Sauvez gros.



MON
EMPREINTE
BLEUE

Calculez votre consommation d'eau à
Quebec.ca/monempreintebleue

Votre
gouvernement

Québec

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Jean-Sébastien Joly, directeur

Anabelle Grosjean, inspectrice en bâtiments et environnement

Jérôme Mortier, technicien en urbanisme et environnement

Nous rappelons à tous les citoyens qu'une nouvelle réglementation provinciale encadre désormais l'aménagement et la sécurité des piscines résidentielles au Québec. Afin de prévenir les risques d'accident, chaque piscine doit respecter les normes en vigueur, notamment l'installation d'une clôture sécuritaire et de dispositifs de protection obligatoires. Nous vous invitons à consulter le document de synthèse pour connaître en détail les exigences applicables et à vous assurer que vos installations sont conformes. Vous disposez jusqu'au 30 septembre 2025 pour apporter les modifications de sécurité nécessaires et rendre conforme votre piscine résidentielle.

Informations sur le site du gouvernement du Québec :

RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES

DOCUMENT-SYNTÈSE RÉSUMANT LES NORMES DU RÈGLEMENT À L'INTENTION DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

PISCINES VISÉES

Le Règlement s'applique à toutes les piscines résidentielles extérieures pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus, qu'elles soient creusées, semi-creusées, hors-terre ou démontables (gonflables ou autres).

Le Règlement ne s'applique pas :

- aux spas, à l'exception de ceux qui peuvent contenir plus de 2 000 litres d'eau;
- aux plans d'eau naturels;
- aux jardins d'eau et autres bassins décoratifs qui ne sont pas destinés à la baignade.

RÈGLES RELATIVES AUX PORTES DES ENCEINTES

Toute porte d'une enceinte doit respecter les mêmes caractéristiques que l'enceinte décrites précédemment.

De plus, elle doit toujours se refermer et se verrouiller automatiquement.

Le dispositif de sécurité passif (loquet) peut être installé à deux endroits :

- du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte;
- du côté extérieur de l'enceinte, à au moins 1,5 m de hauteur.

RÈGLES RELATIVES AUX ENCEINTES

Lorsqu'une enceinte doit être installée, celle-ci doit toujours respecter les caractéristiques suivantes :

- avoir une hauteur minimale de 1,2 m;
- empêcher le passage d'une balle de 10 cm de diamètre (ex. : entre les barreaux ou entre le sol et le bas de l'enceinte);
- ne pas être conçue de manière à pouvoir être escaladée facilement.



Si l'enceinte est une clôture en mailles de chaîne, les mailles doivent mesurer 30 mm ou moins. Sinon, des lattes doivent être insérées dans les mailles.

Cette exigence s'applique seulement aux clôtures en mailles de chaîne installées depuis le 1^{er} juillet 2021. Par ailleurs, une clôture acquise avant le 1^{er} juillet 2021, mais installée au plus tard le 30 septembre 2021, est aussi exemptée de cette exigence.



Le mur d'un bâtiment (maison, garage) peut faire partie d'une enceinte. Toutefois, la partie du mur qui sert d'enceinte doit respecter les caractéristiques suivantes :

- ne pas avoir de porte permettant d'accéder directement à la piscine. Au besoin, il est possible d'installer une enceinte autour de la porte;
- ne pas avoir de fenêtres situées à moins de 3 m du sol, sauf si leur ouverture est limitée de manière à ne pas laisser passer une balle de plus de 10 cm.
 - Il importe de vérifier auprès de votre municipalité si sa réglementation permet l'installation de mécanismes limitant l'ouverture des fenêtres.



© Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, avril 2023

Votre gouvernement

Québec

RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES

DOCUMENT-SYNTHESE RÉSUMANT LES NORMES DU RÈGLEMENT À L'INTENTION DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

CONTRÔLE DE L'ACCÈS – PISCINE CREUSÉE OU SEMI-CREUSÉE

Une piscine creusée ou semi-creusée doit toujours être entourée d'une enceinte.



CONTRÔLE DE L'ACCÈS – PISCINE HORS TERRE OU DÉMONTABLE

Les piscines suivantes doivent être entourées d'une enceinte :

- une piscine hors terre dont la paroi est de moins de 1,2 m de hauteur;
- une piscine démontable dont la paroi est de moins de 1,4 m de hauteur.

Dans les autres cas, il n'est pas requis d'entourer la piscine d'une enceinte. Toutefois, l'accès à une piscine qui n'est pas entourée d'une enceinte doit se faire de l'une des manières suivantes :

- au moyen d'une échelle amovible munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement;
- à partir d'une plateforme dont l'accès est sécurisé au moyen d'une enceinte;
- à partir d'une terrasse rattachée à la résidence, à la condition que la partie de la terrasse ouvrant sur la piscine soit sécurisée au moyen d'une enceinte.



La reproduction des textes et des visuels sur la sécurité des piscines résidentielles est autorisée à des fins d'information, à condition d'en mentionner la source (ministère des Affaires municipales et de l'Habitation).

Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec, qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droit.auteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant à : droit.auteur@servicesquebec.gouv.qc.ca.

APPAREILS DE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE

Le filtreur et tout autre appareil de fonctionnement doivent être installés de manière à ne pas pouvoir être utilisés pour grimper par-dessus l'enceinte ou la paroi de la piscine, soit :

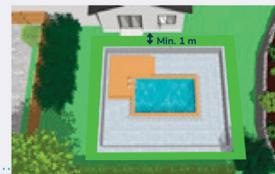
- à plus de 1 m de la paroi de la piscine ou de l'enceinte (lorsqu'installé à l'extérieur de l'enceinte);
- Les appareils peuvent être situés à moins de 1 m s'ils sont installés :
 - à l'intérieur d'une enceinte;
 - sous une structure d'au moins 1,2 m de haut qui ne peut être facilement escaladée et qui empêche l'accès à la piscine ou à l'enceinte à partir des appareils (par ex. : sous un patio);
 - dans une remise.



AMÉNAGEMENTS AUX ABORDS D'UNE ENCEINTE OU D'UNE PISCINE

Une bande de dégagement de 1 m doit être maintenue aux abords de l'extérieur d'une enceinte ou de la paroi d'une piscine, lorsque celle-ci n'est pas entourée d'une enceinte :

- aucune structure ou aucun équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus l'enceinte ou la paroi de la piscine ne peut se trouver à l'intérieur de cette bande (par ex. : mur de soutènement, module de jeux pour enfant).
 - Cette exigence ne s'applique pas aux équipements mobiles, tels les meubles de jardin et les outils, ni aux arbres. Il est toutefois recommandé d'éviter de laisser de tels équipements à trop grande proximité de la piscine ou de l'enceinte et de tailler les branches pouvant présenter un risque.



Aucune fenêtre d'un bâtiment ne doit être située à l'intérieur de cette bande de 1 m, sauf si cette fenêtre :

- est située à au moins 3 m du sol ou;
- a une ouverture limitée de manière à ne pas permettre le passage d'une balle de plus de 10 cm.

Cette exigence s'applique seulement aux piscines et aux enceintes installées depuis le 1^{er} juillet 2021. Par ailleurs, une piscine ou une enceinte acquises avant le 1^{er} juillet 2021, mais installées au plus tard le 30 septembre 2021, sont aussi exemptées de cette exigence.

PISCINE DOTÉE D'UN PLONGEOIR

Une piscine munie d'un plongeur doit être installée conformément à la norme BNQ 9461-100 en vigueur au moment de l'installation. Cette norme précise les caractéristiques dimensionnelles et géométriques de l'enveloppe d'eau minimale nécessaires pour offrir un environnement sécuritaire pour la pratique du plongeur dans une piscine résidentielle.

Pour connaître l'ensemble des exigences applicables, il importe de se référer directement au document normatif complet de la norme BNQ 9461-100. Celui-ci peut être obtenu gratuitement sur le [site du Bureau de normalisation du Québec](#).

Les propriétaires devraient s'adresser à un professionnel pour s'assurer du respect de la norme. Celle-ci exige d'ailleurs que des plans d'implantation et de construction soient préparés pour toute piscine résidentielle dotée d'un plongeur.

Cette exigence s'applique seulement aux piscines et aux plongeurs installés depuis le 1^{er} juillet 2021. Par ailleurs, une piscine ou un plongeur acquis avant le 1^{er} juillet 2021, mais installés au plus tard le 30 septembre 2021, sont aussi exemptés de cette exigence.



Votre gouvernement

Québec

FERMETURE DES VALVES D'EAU

La fermeture saisonnière des valves d'eau s'effectuera le jeudi toute la journée ainsi que le vendredi matin, du **4 septembre au 21 novembre 2025**. Afin que les employés procèdent à la fermeture de votre valve d'entrée de service, il est important de communiquer avec le Service des travaux publics **48 heures à l'avance** pour prendre rendez-vous au **418 875-3133 poste 236**.

Si la présence du propriétaire ou d'un représentant de celui-ci est impossible, un formulaire de décharge de responsabilité doit être dûment rempli et doit nous être retourné avant votre rendez-vous afin de procéder à la fermeture.

Le coût de ce service est de **50 \$ par déplacement**. En dehors de ces journées, le coût sera de 100 \$ par appel. Lors d'un bris en dehors des heures régulières de travail, les frais sont de 175 \$.

Nous désirons vous rappeler la réglementation relative à la fermeture des valves d'eau :

Règlement numéro T1991-2019 relatif aux branchements à l'aqueduc, à l'égout, et à la canalisation des fossés.

3.3 AVIS DE BRANCHEMENT D'EAU POTABLE

3.3.1 Tout propriétaire doit aviser la Ville lorsqu'il veut faire fermer et/ou ouvrir, faire débrancher ou désaffecter un branchement à un réseau d'eau potable.

3.3.2 La présence du propriétaire ou de son mandataire est obligatoire sur les lieux lorsqu'il veut faire fermer et/ou ouvrir, faire débrancher ou désaffecter un branchement à un réseau d'eau potable.

3.3.3 Le propriétaire ou son mandataire a l'obligation de signer un document à l'effet qu'il a pris connaissance de la réglementation en vigueur concernant les travaux demandés à l'article 3.3.1 et que lesdits travaux ont bien eu lieu.

3.3.4 Lors de la fermeture d'un branchement à un réseau d'eau potable, le propriétaire ou son mandataire a l'obligation de vérifier, après ladite fermeture, l'étanchéité dudit branchement, afin de s'assurer qu'il n'y a plus d'écoulement d'eau dans le conduit menant à la résidence.

3.3.5 Suite à la fermeture d'un branchement à un réseau d'eau potable, le propriétaire ou son mandataire doit effectuer le drainage des tuyaux à l'intérieur du bâtiment.

3.3.6 Le propriétaire est responsable du conduit d'eau potable entre la valve d'eau de la Ville et son bâtiment.

Nous tenons à vous préciser que vous êtes responsable de tous les dommages pouvant être occasionnés à votre propriété. Toute infraction entraînera immédiatement l'émission d'une amende, plus les frais administratifs.



COLLECTES DE LA RÉGIE VERTE

Étant donné le jour férié de la fête du Travail le 1^{er} septembre, veuillez prendre note que la collecte des matières organiques est déplacée au **mardi 2 septembre** et celle des déchets au **mercredi 3 septembre**.

La prochaine collecte des gros rebuts (encombrants) est quant à elle prévue le **lundi 29 septembre**.

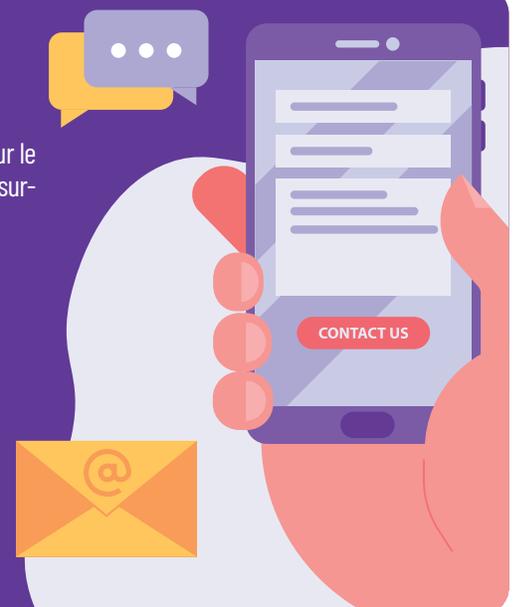
Pensez à donner ou à recycler avant de jeter, car tout ce qui est ramassé dans le cadre de cette collecte s'en va directement au site d'enfouissement. Vous pouvez entre autres donner les objets qui sont encore en bon état à un organisme ou à une œuvre de charité.

REQUÊTES EN LIGNE

Chers citoyens, nous vous rappelons que les requêtes en ligne sont maintenant disponibles pour le Service des travaux publics. Il suffit de vous rendre sur le site Internet de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac. Pour y accéder, voici la procédure :

- Rendez-vous sur le site Internet de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac au <https://fossambault-sur-le-lac.com/>;
- Parmi les cinq sections en gras proposées dans le haut de la page, sélectionnez « **CITOYENS** »;
- L'option « **REQUÊTE EN LIGNE** » se retrouve au centre des 9 choix présentés;
- Vous serez ensuite dirigés sur la plateforme « **Voilà** ».

N'hésitez pas à communiquer avec notre secrétaire-réceptionniste au **418 875-3133 poste 236** pour toutes questions relatives à ce sujet ou si vous avez besoin d'accompagnement.



PROGRAMMATION DES LOISIRS AUTOMNE 2025

DÉCOUVREZ NOTRE PROGRAMMATION EN LIGNE

www.fossambault-sur-le-lac.com

SECTION LOISIRS / PROGRAMMATION ET INSCRIPTION

418 875-3133 • info@fossambault.com

Inscription du **27** août au **14** septembre



ACTIVITÉS JEUNESSE

- Initiation au cirque
- Atelier de psychomotricité
- Ping-pong libre parent-enfant
- Shuffleborad parent-enfant



MISE EN FORME

- Yoga
- Ping-pong libre
- Danse en ligne country-pop



ACTIVITÉS CULTURELLES

- Cours de guitare et ukulélé
- Écriture créative • Scrabble



LIGUES RÉCRÉATIVES

- Volleyball
- Basketball
- Hockey cosom
- Shuffleborad
- Pickleball



CAFÉS- RENCONTRES

- Café-scrabble • Café-Whist • Café-lecture



CONFÉRENCE- VOYAGE

- Le Tibet - sur les routes du bouddhisme

Restez branché sur votre Ville n'importe où via le service d'infolettre **L'INFO-CITOYEN**



LE 26 OCTOBRE VENEZ CÉLÉBRER L'HALLOWEEN AVEC NOUS !

Costumes, ambiance effrayante
et plaisir garanti pour tous.

DÉTAILS À VENIR



FLASH D'ÉTÉ 2025

Marché des petits entrepreneurs, 7 juin



Olympiades des camps de jour (crédit photo : Simon Clark)



Olympiades des camps de jour (crédit photo : Simon Clark)



La course des survivants, course de bateau en carton (crédit photo : Diane Desharnais)



Le grand naufrage, course de bateau en carton (crédit photo : Diane Desharnais)



Spectacle de fermeture des Olympiades, 9 août (crédit photo : Simon Clark)



Olympiades des camps de jour (crédit photo : Simon Clark)





Fête des voisins, 22 juin
(crédit photo : Simon Clark)



Course de bateaux en carton, 13 juillet
(crédit photo : Simon Clark)



Marché des petits entrepreneurs, 7 juin



Fête des voisins, 22 juin
(Crédit photo : Simon Clark)



Festisplash, 16 août



Festisplash, 16 août



Olympiades des camps de jour
(crédit photo : Simon Clark)



Cinéma plein air et spectacle de magie



Fête des voisins, 22 juin
(crédit photo : Simon Clark)



Chapelle du Lac, Visite guidée
et exposition des artistes



Chapelle du Lac,
Spectacle de Paul Piché

VOS ESPACES PUBLICS SE METTENT À TABLE!

DES BACS REMPLIS DE
FINES HERBES, DE LÉGUMES
ET DE PETITS FRUITS
SONT INSTALLÉS ICI, POUR VOUS.

SCANNEZ
CUEILLEZ
CUISINEZ



SERVEZ-VOUS LIBREMENT LORS DE VOS PROMENADES

Scannez le code QR

pour découvrir ce qui pousse, apprendre comment cueillir sans abîmer
et trouver des idées simples pour cuisiner ce que vous avez récolté !

UN PROJET POUR VERDIR, NOURRIR ET PARTAGER NOTRE MILIEU DE VIE

Bonnes cueillettes et bon appétit!


SUR-LE-LAC la vie est BELLE!

Centre
communautaire
Desjardins

CAPACITÉ
250
PERSONNES



LOCATION DE SALLE

Réunion, réception, fête d'enfants...
peu importe l'occasion, nous avons l'espace qu'il vous faut !

Chaque réservation inclut montage, démontage, entretien et surveillance.

418 875-3133 POSTE 247

Nous offrons aussi la possibilité de réserver le gymnase de l'école
Saint-Denys-Garneau pour vos activités sportives ponctuelles.
(disponible vendredi, samedi et dimanche sur demande)



Pavillon
Desjardins

CAPACITÉ
60
PERSONNES





Tournois de pétanque

SAMEDI 20 SEPTEMBRE
INSCRIPTION DE 9 H 30 À 9 H 45

En cas de pluie – Reporté au dimanche

Pour information : Lison Mainguy
(581) 888-3762

Apportez votre lunch



Lieu: Terrain “Le Fossamboule”
(Stationnement à la mairie)

Nombre de partie: 3 (13 points)

Formation: 1 capitaine, 2 joueurs à la pige

Coût : 5 \$ (100 % remis en bourse)

BOURSES D'ÉTUDES

OSE RÊVER GRAND

TON AVENIR, C'EST MAINTENANT!

Quelles que soient tes ambitions, la CCAP t'aide à y arriver.

INSCRIS-TOI avant le

▶ 21 septembre

NIVEAU SECONDAIRE :

▶ 4 bourses de

500 \$

NIVEAU PROFESSIONNEL, COLLÉGIAL ET UNIVERSITAIRE :

▶ 4 bourses de

1500 \$

CCAP

Détails et inscriptions :
ccapcable.com





ESPACES VERTS
RENÉ DROLET
Spécialiste du pavé uni

Excavation

SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER (QUÉBEC) 
418-933-2619 

TECHNO ROUTE 

INFORM@TIQUE
Réseau
Mise à jour
Consultation

Service à domicile sur tous systèmes informatiques résidentiel et commercial

Marco Landry
78, rue des Dériveurs
Fossambault-sur-le-Lac
G3N 2A8

Tél.: (418) 875-0205
technoroute@webnet.qc.ca

BMR

Novago Coopérative

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
418 875-2734



Fred Masson et son équipe 

depuis 2005 **NOUS ON VEND!**

 BGRS 

418 875-5551 RE/MAX  accès
agence immobilière
FrederickMasson.com 418 948-1519



Groupe Altus

Depuis 1964

Évaluation et fiscalité municipale | Analyse immobilière
Solutions technologiques | Géomatique

1265, boulevard Charest Ouest, bureau 1200, Québec (Qc) G1N 2C9
T 418.628.6019 F 418.628.5200
www.groupealtus.com



Éric Caire
Député de La Peltrie

 **418 877-5260**
Eric.Caire.LAPE@assnat.qc.ca



*Votre notaire,
un partenaire
de confiance!*



Mario Boilard
Notaire et conseiller juridique
mboilard@notarius.net

Olivier Juneau-Boilard
Notaire et conseiller juridique
olivierboilard@notarius.net

 **BOILARD, RENAUD**
NOTAIRES INC.
Téléphone : 418 875-1671

4609, route de Fossambault, bureau 102
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
www.boilardrenaud.com

ATELIER DE NOËL

Le Service des loisirs organisera un atelier festif spécialement pour les jeunes à l'occasion du temps des Fêtes !



Abonnez-vous à notre Info-citoyens pour avoir tous les détails
www.fossambault-sur-le-lac.com

SEPT./OCT.



418 875-3133

RÉSERVEZ VOS BILLETS
sur le site Web : lepointdevente.com

lachapelledulac.com

 /lachapelledulac

6160, route de Fossambault • Fossambault-sur-le-Lac



RÉGATE DE VOILIERS MULTICOQUES DU LAC SAINT-JOSEPH CLUB DE VOILE ONTARITZI



Le samedi 16 août 2025 avait lieu la régata longue distance de voiliers multicoques du lac Saint-Joseph. Dix-huit participants, répartis sur 9 catamarans de 16 à 18 pieds, avec ou sans spinnakers, ont disputé cette épreuve.

Toutes les conditions étaient réunies pour faire de cet événement un succès : température idéale, vent relativement constant et d'une force acceptable pour l'ensemble des participants, enjoués et passionnés, le tout dans le cadre enchanteur du lac Saint-Joseph! De plus, un départ donné sur l'eau, plutôt qu'à partir du rivage, a contribué à augmenter l'intérêt de la course. Merci à Mark Slythe pour avoir mis son bateau à notre disposition.

Rappelons que même si les embarcations étaient différentes, et que certaines bénéficiaient de technologies nautiques plus avantageuses et de spis, les chances de gagner étaient relativement égales, puisque chaque voilier avait un handicap sportif reconnu.

Voici les trois équipes gagnantes de la régata, déterminées en fonction des temps compensés :

1^{er} rang : Jean Drouin et Suzanne Aubin;

temps compensé : 1 h 08 min 21 s;

temps réel : 1 h 11 min 26 s.

2^e rang : Stéphane Bisson et Chantal Filteau;

temps compensé : 1 h 13 min 58 s

temps réel : 1 h 33 min 30 s.

3^e rang : Normand Fortin et Patrick Houde;

temps compensé : 1 h 15 min 19 s

temps réel : 1 h 17 min 07 s.

L'équipe ayant terminé au premier rang s'est méritée le trophée Maranda.

Félicitations à tous (tes) les participants (es)! Merci aux membres du comité de course **Mark Slythe, David Landry, Françoise Baron et Guillermina Kerwin**. Merci à la patrouille nautique du lac Saint-Joseph. Merci au **Club de voile Ontaritzi, à Pineault et Rouleau Opticiens, à SAIL** et aux **Tricots Françoise Baron** pour leurs commandites. Merci au **Domaine Fossambault** pour l'utilisation de la capitainerie. Enfin, merci à la Ville de **Fossambault-sur-le-lac** pour sa collaboration aux communications.

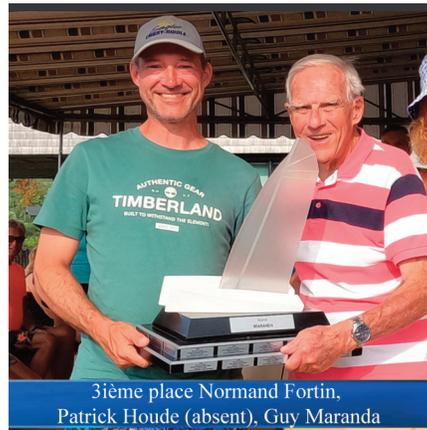
Martin Zaccardelli et Jean Drouin, organisateurs



1^{ère} place Jean Drouin, Suzanne Aubin,
Guy Maranda



2^{ième} place Stéphane Bisson, Chantal Filteau,
Guy Maranda



3^{ième} place Normand Fortin,
Patrick Houde (absent), Guy Maranda

Les journées de la culture

Culture
pour
tous!

AQUARELLONS ENSEMBLE

LE SAMEDI 27 SEPTEMBRE

Centre communautaire Desjardins 145, rue Gingras, Fossambault-sur-le-Lac



Aquarelle. Artiste : Marie-Claude Langevin. Titre : Le défi

GRATUIT
pour les
résidents

Les ateliers interactifs porteront sur les différentes techniques de l'aquarelle selon le niveau de chacun.

DÉBUTANT, INTERMÉDIAIRE OU AVANCÉ

ATELIER 1 : 6 à 11 ans

Horaire : 10 h à 11 h 30

Matériel inclus

Non-résident : 75 \$

ATELIER 2 : 12 ans et plus

Horaire : 13 h 30 à 15 h 30

Matériel inclus

Non-résident : 150 \$

Les participants auront la chance de repartir avec leur création.

INSCRIPTION : Marie-Claude Langevin • 418 666-0545

Inscription obligatoire avant le 19 septembre



La Ville de Fossambault-sur-le-Lac vous offre l'opportunité de participer à un atelier de formation dirigé par Marie-Claude Langevin, titulaire et artiste professionnelle.



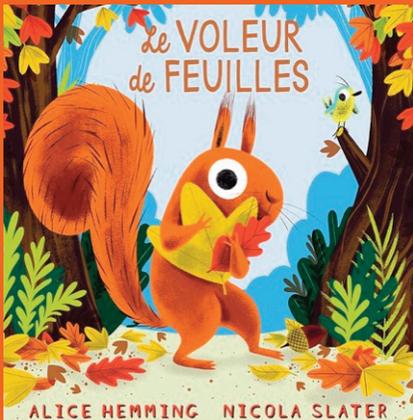
Les journées
de la culture





« » **BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT**
418 875-2758 poste 703

HEURE DU CONTE EN PYJAMA LE VOLEUR DE FEUILLES



Éric, un petit écureuil, adore l'automne. Mais alors qu'il profite de toutes les activités que cette saison offre, il se rend compte que l'une des feuilles de son arbre a... disparu! Elle est introuvable. Il pense comprendre ce qui se passe : un voleur de feuilles rôde dans les parages. Ses amis de la forêt seront-ils capables de l'aider à trouver le coupable?

Mets ton pyjama, apporte ta doudou et ton toutou et viens t'amuser avec nous!

Quand : le 15 septembre 2025 à 18 h 30

Où : Bibliothèque Anne-Hébert
215, rue Désiré-Juneau
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

**RÉSERVATION OBLIGATOIRE AU
418 875-2758 POSTE 703**

HORAIRE D'OUVERTURE :

Mardi et jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 20 h

Vendredi : 13 h à 16 h 30

Mercredi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30

Samedi : 9 h 30 à 12 h 30

EXPOSITION 19 AOÛT AU 4 OCTOBRE 2025

SÉBASTIEN DE DELVA, Artiste peintre



"Cherche de tout ton cœur à être qui tu es profondément et dois être pour offrir ce que toi seul peux apporter."

Voilà ce qui m'habite, que je m'efforce de découvrir et à acquérir. Ceci m'a conduit à la peinture qui est devenue pour moi plus qu'une passion mais une mission; "La beauté sauvera le monde !"

Inspiré par la nature, je tends à sortir des sentiers battus pour peindre ce qu'elle nous enseigne par sa beauté chaotiquement harmonieuse.

J'espère susciter en autrui l'émerveillement. Pour y parvenir, je peins généralement des scènes avec lesquelles je développe un lien direct et intime.

Je procède le plus souvent en plein air mais éprouve autant de plaisir à développer en atelier.

Recourant au style impressionniste contemporain et expressionniste, j'utilise l'huile comme médium que je travaille avec le pinceau, la spatule, les doigts, un clou, une brindille, etc.



*Bâtir l'excellence,
avec expérience!*

**CONSTRUCTION
JEAN GRONDIN** INC.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

CONSTRUCTION | RÉNOVATION | AGRANDISSEMENT

JEANGRONDIN.COM | 418 875-5297

STE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

RBQ 5711-1155-01



ENTRETIENS ALLARD DU LAC

AMÉNAGEMENT :

- Créations / Mises à jour

VITRES :

- Intérieures/Extérieures



ENTRETIENS :

- Tontes - Plates-bandes - Plages
- Ouvertures / Fermetures

GRANDES SURFACES :

- Revêtements/Pavés/Etc.



ENTRETIENS ALLARD DU LAC

DÉNEIGEMENT :

- Entrées/Perrons/Terrasses



Contactez nous!

entretiensallard.com  

entretiensallard@gmail.com



418-655-2381



Prenons soin du lac ensemble !

Principales problématiques au Lac Saint-Joseph

Surfertilisation du lac par le phosphore et l'azote accélérant son vieillissement (eutrophisation)
L'analyse de la qualité de l'eau du lac montre que les deux bassins subissent un vieillissement et que celui-ci est plus marqué dans le bassin sud dû à sa faible profondeur. Symptômes de l'eutrophisation du lac : Prolifération d'algues bleu-vert, mortalité de poissons, eau moins transparente

Enablement et envasement du lac
Perte substantielle de volume pour l'ensemble du lac entre 1973 et 2024
Le déboisement et l'artificialisation des rives contribuent au réchauffement de l'eau du lac, favorisent l'écoulement des nutriments et des sédiments vers le lac et créent une perte d'habitat pour la faune

Menace d'introduction d'espèces envahissantes

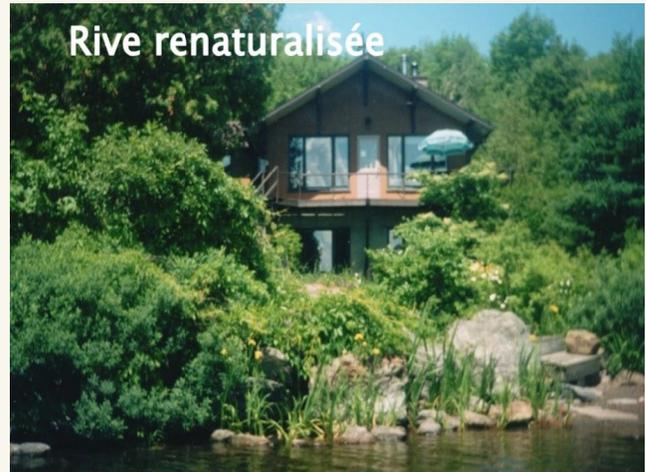
Danger pour l'équilibre de la flore et de la faune du lac.

Plus de 200 lacs au Québec sont envahis par le myriophylle à épi (incluant le lac Sergent).

Impact des embarcations motorisées sur l'écosystème Pollution, érosion, brassage des sédiments.

Comment?

- ✓ Renaturaliser les rives du lac et de la Rivière aux pins;
- ✓ Éviter la coupe d'arbre;
- ✓ À bord d'une embarcation à moteur, respecter les limites de vitesse et les zones sans vagues;
- ✓ Ne pas utiliser de fertilisants ou de pesticides;
- ✓ Maintenir les fosses septiques en bon état;
- ✓ Sensibiliser vos voisins et amis.



Comité de l'environnement, APPELSJ :
Louis Gagnon, Lynda Hayes, Elaine Normandeau, Louis Cloutier. Le CA d'APPELSJ. Le CA d'APPELSJ : Louis Bergeron, André Boulanger, François Dutil, Louis Gagnon, Lynda Hayes, Vanessa Landry-Claverie, Sylvie Pinault, Marc Voyer.



ACTIVITÉS DU CLUB ÂGE D'OR • SEPTEMBRE 2025

BILLARD

lundi et vendredi : 19 h
 mardi: 13 h
 mercredi : 13 h (straight-pool)

PÉTANQUE INTÉRIEURE

lundi et vendredi à 13 h

CARTES

mardi : 12 h 45

JEUX DE TABLE

jeudi à 13 h

BINGO

dernier jeudi du mois à 13 h

Une collation et un café vous sera servi à la pause lors des activités à la Maison des Aînés.

DATES IMPORTANTES À RETENIR

16 septembre 2025 • DÉJEUNER-CONFÉRENCE

Nous aurons notre premier déjeuner-conférence à 9 h 30 au Centre Anne-Hébert. Le conférencier sera M. Jacques Poulin, humoriste qui n'en est pas à ses premières armes sur scène. En 2009, il a participé à Place aux aînés, devenant le premier humoriste en 12 ans à se produire à ce concours qui permet à des gens de 55 ans et plus de vivre une expérience de scène professionnelle. Vous pourrez vous procurer des cartes les 9 et 11 septembre en après-midi à la Maison des Aînés au coût de 15 \$ ou faire votre réservation par courriel à stecatherine@fadoq-quebec.qc.ca

25 octobre 2025 • TOURNOI RÉGIONAL DE WHIST MILITAIRE

Ce sera le Tournoi régional de whist militaire au Centre Anne-Hébert à 13h00 qui sera suivi d'un souper et d'une soirée dansante. Pour vous inscrire, vous devez compléter un formulaire qui est disponible à la Maison des Aînés. Le coût est de 10 \$ pour le tournoi et 25 \$ pour le souper et soirée dansante. Réservez tôt, les places sont limitées.

Vous pouvez devenir membre du Club FADOQ Ste-Catherine au coût de 30 \$ annuellement ou 55 \$ pour deux ans en communiquant avec Mme Vivian Viviers au 581-309-4630.



CERCLE DE FERMIERES STE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

Les activités du cercle de fermières de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier reprennent cet automne, dès le 2 septembre au Centre Anne-Hébert à la salle Habit de Lumières.

Si vous avez le goût d'apprendre les techniques traditionnelles de tissage, tricot, crochet, couture et autres, nous vous invitons à venir nous rencontrer et vous inscrire lors de nos réunions régulières les mardi de 13 h à 16 h et le jeudi de 18 h 30 à 21 h.

Vous y découvrirez un groupe social accueillant et des personnes prêtes à transmettre leurs connaissances. Que vous soyez débutantes ou expérimentées, vous saurez trouver un support constant à vos projets.

Le coût de notre membership s'élève à seulement 35 \$ par année et inclut la revue périodique l'Actuelle donnant des renseignements sur l'ensemble des Cercles ainsi que des techniques et des patrons à réaliser.

VENEZ EN GRAND NOMBRE, ON VOUS ATTEND!



TRANSPORT COLLECTIF

Transport collectif de La Jacques-Cartier **DU NOUVEAU À FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC**

Bonne nouvelle pour les résidents, particulièrement pour les étudiants, qui pourront profiter de la nouvelle offre de service du TCJC déployée à Fossambault-sur-le-Lac.

Depuis le 25 août dernier, des départs et des retours ont été ajoutés, permettant du même coup aux étudiants d'aller à leurs cours en autobus, même s'ils terminent à 18h.

Le parcours 13 a été remplacé par un nouveau trajet, le «12X», ajoutant ainsi un départ et un retour supplémentaires. Un autobus prend ainsi le départ à 17 h 26 pour s'arrêter directement au Cégep Garneau. À 18 h 30, les usagers en provenance des cégeps Garneau et Sainte-Foy, de l'Université Laval et du boulevard Laurier pourront monter à bord pour retourner à la maison et se rendre directement à Fossambault-sur-le-Lac.

Ajustement tarifaire dès le 1^{er} septembre

L'abonnement mensuel régulier est passé à 94 \$, alors que le laissez-passer Privilège, destiné aux étudiants et aux aînés, s'élève maintenant à 66,50 \$. Tous les autres tarifs demeurent inchangés, incluant celui du laissez-passer métropolitain qui donne aussi accès au RTC.

Tous les détails au www.tcjacquescartier.com.

CULTURE

25^e édition **CONCOURS LA CARTE DE NOËL RÉGIONALE**

Le concours La carte de Noël régionale, devenu une véritable tradition dans la région de La Jacques-Cartier, célèbre cette année sa 25^e édition.

Encore cette année, les artistes de tous âges et de tous les niveaux de pratique sont invités à exprimer librement leur vision de Noël. Que ce soit par les traditions, les lumières, les couleurs, les décorations ou les joyeux moments en famille, c'est l'occasion de laisser aller sa créativité.

Des prix seront attribués aux lauréats de chaque catégorie. Parmi ceux-ci, un artiste verra son oeuvre être choisie grande gagnante de l'édition 2025 et la verra illustrer la carte de Noël que la MRC de La Jacques-Cartier envoie à tous ces partenaires et collaborateurs.

Inscrivez-vous dès maintenant au mrcjacques-cartier.com.

GALA RECONNAISSANCE

5^e édition **LES ÉTOILES DE LA JACQUES-CARTIER**

C'est le 28 mai prochain qu'aura lieu la 5^e édition du Gala reconnaissance, les Étoiles de La Jacques-Cartier.

Les catégories démontrent bien le dynamisme et l'effervescence qui règnent dans la région de La Jacques-Cartier.

Surveillez les différentes plateformes de la MRC et son site Internet pour connaître toutes les dates et tous les détails.



**EMBARQUE
DANS LE BUS**

TCJC
La Jacques-Cartier
TRANSPORT COLLECTIF DE LA JACQUES-CARTIER
tcjacquescartier.com

Adresse : 145, rue Gingras, Fossambault-sur-le-Lac (Québec) G3N 0K2

Site Internet : www.fossambault-sur-le-lac.com

Courriel : info@fossambault.com

Téléphone : 418 875-3133

HORAIRE DE L'HÔTEL DE VILLE

Lundi, mardi, jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Mercredi : 8 h 30 à 11 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h

ADMINISTRATION

Jacques Arsenault, Direction générale, trésorerie et greffe

Poste 234 • jarsenault@fossambault.com

Alexandre Bélanger, Réception et information

Poste 230 • info@fossambault.com

Jacinthe Bergeron, Secrétariat, travaux publics

Poste 236 • travauxpublics@fossambault.com

Peggy Bilodeau, Trésorerie

Poste 238 • pbilodeau@fossambault.com

Linda Déchène, Secrétariat, direction générale et greffe

Poste 237 • ldechene@fossambault.com

Marisol Dufour, Évaluation, taxation et perception

Poste 232 • taxation@fossambault.com

Anabelle Grosjean, Urbanisme et environnement

Poste 243 • agrosjean@fossambault.com

Jean-Sébastien Joly, Urbanisme et environnement

Poste 245 • jsjoly@fossambault.com

Ann-Julie Lamarre, Loisirs, culture et vie communautaire

Poste 247 • alamarre@fossambault.com

Patrick Langevin, Travaux publics

Poste 236 • plangevin@fossambault.com

Stéphanie Langlois, Loisirs, culture et vie communautaire

Poste 240 • slanglois@fossambault.com

Jérôme Mortier, Urbanisme et environnement

Poste 405 • jmortier@fossambault.com

Nancy Provencher, Secrétariat, urbanisme

Poste 245 • urbanisme@fossambault.com

PROCHAINES RENCONTRES DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC



3^e MERCREDI DU MOIS au 60, rue Saint-Patrick, Shannon

URGENCE : 911

AMBULANCE - INCENDIE - POLICE - PREMIERS RÉPONDANTS

Travaux publics d'urgence : 418 875-0911 ou 1 800 565-0911

Sûreté du Québec : 418 310-4141

Urgence cellulaire : *4141

Chiens, chats trouvés ou perdus (SPA) : 418 527-9104 poste 0

NOS DÉPUTÉS : JOËL GODIN, député fédéral : 418 870-1571
ÉRIC CAIRE, député provincial : 418 877-5260

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Association pour la protection de
l'environnement du lac Saint-Joseph

- APPELSJ

418 905-0664

Corporation de la Chapelle
Saint-Joseph-du-Lac

(Martin Rochette)

418 875-3133

Corporation nautique de Fossambault

- CNF (Andrée-Ann Dorval)

info@lacnf.org

Club nautique du Lac St-Joseph

- CNLSJ (Yanick Lehoux)

418 717-8188

Club de pétanque (Joanne Papillon)

418 571-5572

Club de voile Ontaritz (Martin Zaccardelli)

418 694-9634

Comité des loisirs du DRAP

418 875-3144

ORGANISMES HORS TERRITOIRE

Aide à la communauté

et services à domicile

418 842-9791

Cercle des Fermières

(Michèle Robert)

418 688-9595

Chevaliers de Colomb

(Bertrand Lesmerises)

418 571-0213

Club de l'Âge d'Or

(Vivian Viviers)

581 309-4630

Club de motoneige

(Pierre Petitclerc)

418 875-2650

Société de la piste

Jacques-Cartier/Portneuf

418 337-7525

Comité d'orientation et de dépannage

(David Milot)

418 441-8840

Popote et Multi-Services

(Marlène Gagnon)

418 845-3081

Catshalac (Robert Danis)

581 748-2636

Club Huski (Lise Rivard)

418 875-2324

Maison de la Famille Saint-Ambroise

418 847-1990

CBJC

418 875-1120

Corp. artistes et artisans de la J-C

418 875-3482

Transport collectif de La Jacques-Cartier

418 844-2160

Société d'horticulture et d'écologie

de la Jacques-Cartier

581 309-6262

Comptoir des aubaines

(Philippe Bertrand)

418 875-3038



Un accompagnement plus grand, qui va au-delà du financement

Avec **EspaceProprio**, nous sommes maintenant à vos côtés pour vendre, acheter et rénover l'espace le plus important de votre vie.

desjardins.com/proprio

 **Desjardins**